



Politique d'investissement responsable

Gestion FÉRIQUE

Amendée le 1er juin 2026

Table des matières

Contexte	3
Objectifs de la politique	3
Fondements de la politique	4
Approche d'investissement responsable.....	5
Offre des Fonds FÉRIQUE	8
Priorités.....	9
Mise à jour.....	9
Reddition de comptes et communication	10
Rôle et responsabilités des intervenants.....	10
Gestion des conflits d'intérêts.....	11
Annexe 1 – Affiliations de Gestion FÉRIQUE à des organisations actives en investissement responsable	12
Annexe 2 – Priorités en développement durable.....	13

Contexte

Dans l'exercice de ses activités, Gestion FÉRIQUE est guidé par sa mission :

« Accélérer l'autonomie financière des professionnels en génie du Québec. »

L'investissement responsable est un domaine qui évolue rapidement et représente un changement important au sein de la communauté financière, ainsi :

- Gestion FÉRIQUE adopte de bonnes pratiques d'affaires en matière d'investissement responsable. En tant que facteur de développement économique pour les années à venir, ceci peut permettre à Gestion FÉRIQUE de saisir les occasions d'affaires qu'engendreront les tendances structurelles mondiales en pleine évolution.
- Gestion FÉRIQUE a adopté des politiques spécifiques la guidant dans l'engagement actionnarial et l'exercice de son droit de vote en privilégiant le dialogue avec les entreprises dans lesquelles elle investit ainsi que les autres parties prenantes. À titre d'investisseur institutionnel, Gestion FÉRIQUE privilégie l'accompagnement des entreprises vers de meilleures pratiques plutôt que leur exclusion systématique¹.
- Gestion FÉRIQUE est d'avis que la responsabilité sociale d'une entreprise doit faire partie de ses critères d'investissement sans toutefois en constituer le seul fondement.

Objectifs de la politique

La présente politique vise à définir un cadre clair et souple permettant à Gestion FÉRIQUE d'intégrer les considérations liées à l'investissement responsable à sa gestion de fonds, tout en tenant compte des classes d'actifs dans lesquels elle investit.

Par cette politique, Gestion FÉRIQUE désire apporter une contribution crédible et efficace à l'amélioration du bilan social des entreprises tout en gardant comme but premier l'atteinte des objectifs de rendement et de risque des Fonds FÉRIQUE.

¹ Sauf pour les Fonds Obligations mondiales de développement durable et actions mondiales de développement durable qui visent à exclure les titres qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact).

Fondements de la politique

- Gestion FÉRIQUE a comme fonction première de gérer des fonds ayant comme objectif de surpasser le rendement médian avec un niveau de risque raisonnable et des frais de gestion parmi les plus compétitifs de l'industrie, le tout, dans sa catégorie de fonds comparables;
- Gestion FÉRIQUE est d'avis que le fait de prendre en considération les éléments ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) contribue à la gestion complète et intégrée de l'ensemble des risques liés à un investissement;
- Gestion FÉRIQUE croit qu'une entreprise qui gère ces éléments de façon proactive contribue à la performance à long terme de celle-ci;
- Gestion FÉRIQUE adopte une approche qui privilégie le dialogue et la collaboration avec les dirigeants des entreprises et les autres intervenants qui interagissent avec ces dernières relativement aux enjeux de l'investissement responsable;
- Gestion FÉRIQUE considère qu'il est important que les entreprises divulguent l'information sur les éléments ESG, puisqu'il s'agit d'un outil permettant d'analyser, de comparer et d'évaluer ces aspects des entreprises;
- Gestion FÉRIQUE préconise une approche ayant un cadre suffisamment souple pour convenir à l'ensemble de ses clients dans la réalisation de la mission qui lui est conférée;
- Gestion FÉRIQUE souhaite que les entreprises dans lesquelles elle investit :
 - conduisent leurs activités en adoptant les meilleures pratiques de gouvernance;
 - conduisent leurs activités en respectant les droits et libertés fondamentaux enchâssés dans les lois;
 - respectent les droits des travailleurs, prennent les mesures nécessaires afin de leur garantir un environnement sain et sécuritaire, et interdisent toute forme d'abus;
 - prennent les mesures nécessaires afin de respecter et de protéger l'environnement;
 - respectent les communautés au sein desquelles elles exercent leurs activités et favorisent leur développement;
- Gestion FÉRIQUE peut appuyer des mesures qui permettent aux actionnaires minoritaires de présenter certaines résolutions à l'assemblée des actionnaires;
- Gestion FÉRIQUE privilégie l'exercice actif du droit de vote et l'engagement actionnarial comme mode important d'intervention pour appuyer des mesures qui permettent d'améliorer les pratiques d'une compagnie, d'une industrie ou de l'univers des placements;
- Gestion FÉRIQUE reconnaît la conclusion du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) selon laquelle le changement climatique est réel et les activités humaines en sont la principale cause :
 - Gestion FÉRIQUE désire contribuer à la lutte au changement climatique, notamment via la réduction des émissions de carbone au sein de l'économie mondiale dans un processus de transition juste.

-
- Gestion FÉRIQUE reconnaît que les décisions et orientations prises par les autorités publiques, les organismes de réglementation et les instances normatives peuvent avoir un impact déterminant sur les risques, les opportunités et la performance à long terme des investissements; elle privilégie donc un engagement réfléchi et proportionné auprès de ces instances, principalement par l'entremise de partenaires spécialisés, afin de favoriser des cadres réglementaires et des politiques publiques compatibles avec une création de valeur durable et une transition juste de l'économie.

Approche d'investissement responsable

En tant que gestionnaire des Fonds FÉRIQUE, l'approche privilégiée par Gestion FÉRIQUE en matière d'investissement responsable s'articule autour des volets suivants :

1. Exercer une intendance active, notamment par :

a. l'exercice de droits de vote :

Gestion FÉRIQUE utilise l'exercice des droits de vote afin de promouvoir les meilleures pratiques ESG et de favoriser la durabilité économique des entreprises détenues en portefeuille. Les droits de vote rattachés aux FNB et aux OPC de tiers ne sont pas exercés par Gestion FÉRIQUE et demeurent sous la responsabilité des fournisseurs de FNB et des OPC de tiers concernés.

L'exercice des droits de vote repose sur trois principes généraux :

- **Rentabilité à long terme** – Les votes visent à contribuer à l'amélioration de la gestion des entreprises pour favoriser leur rentabilité à long terme.
- **Responsabilisation** – Les principes de bonne gouvernance doivent comprendre la responsabilité sociale, compte tenu des impacts potentiels sur les coûts et la réputation des entreprises.
- **Transparence** – L'information sur les entreprises doit être accessible et vérifiable pour permettre leur évaluation.

b. l'engagement :

Gestion FÉRIQUE utilise l'engagement comme levier d'influence pour améliorer les pratiques ESG et contribuer au bon fonctionnement des marchés financiers. L'engagement se déploie à trois niveaux :

- **Engagement auprès des entreprises**

Gestion FÉRIQUE dialogue avec les entreprises détenues en portefeuille, actions et titres de revenu fixe, afin d'améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance. Les interventions peuvent prendre plusieurs formes, notamment :

- des communications avec les dirigeants ou les administrateurs (appels, lettres, rencontres);
- le dépôt ou le co-dépôt de propositions d'actionnaires;
- la participation à des initiatives collectives d'engagement

- **Engagement par l'entremise des gestionnaires et sous-gestionnaires de portefeuille**

Gestion FÉRIQUE fixe des attentes en matière d'engagement auprès des entreprises à ses gestionnaires et sous-gestionnaires, notamment en lien avec l'ambition d'atteindre la carboneutralité au niveau des actifs sous gestion (voir la sous-section *Ambition climatique* de la section *Priorités* de la présente politique).

- **Engagement auprès des autorités publiques et des instances réglementaires**

Gestion FÉRIQUE participe, directement ou par l'entremise de partenaires spécialisés, aux consultations sur les politiques publiques et aux initiatives visant l'amélioration des cadres réglementaires et normatifs en lien avec l'investissement responsable et le développement durable.

Les approches privilégiées par Gestion FÉRIQUE sont :

- Recourir aux services d'une firme spécialisée externe pour effectuer des engagements ciblés selon des objectifs et des priorités établis sur une base annuelle;
- Effectuer des engagements collaboratifs avec d'autres intervenants sur une base ad hoc, en fonction des objectifs et des ressources disponibles.

Lorsque les dialogues ne progressent pas comme prévu, Gestion FÉRIQUE peut recourir à des mesures graduelles, allant de la recherche de contacts alternatifs au sein de l'émetteur jusqu'au désinvestissement partiel ou complet en ultime recours. Les étapes et critères du processus d'escalade sont détaillés dans la Politique d'engagement.

2. **Embaucher des gestionnaires qui intègrent les facteurs ESG :**

Gestion FÉRIQUE, dans son rôle de gestionnaire des Fonds et gestionnaire de portefeuille des Fonds FÉRIQUE, embauche des gestionnaires et sous-gestionnaires de portefeuille qui intègrent les facteurs ESG selon leur propre méthode et philosophie d'investissement pour chacun des Fonds FÉRIQUE selon s'il s'agit d'un fonds à objectif ESG (« Investissement en lien avec le développement durable ») ou d'un fonds sans objectif de placement fondamental lié aux facteurs ESG (« Fonds à portée ESG limitée »). Il est à noter que ceci ne s'applique pas au fonds n'ayant pas d'objectif et de stratégie ESG (« Fonds non ESG ») (voir la description de l'offre de Fonds plus bas). Gestion FÉRIQUE est d'avis que ceci permet aux gestionnaires de dresser un portrait plus complet d'une entreprise et de prendre en considération un éventail plus complet des risques de placement ainsi que toutes les opportunités associées à ces facteurs, et ce, dans le respect du style de gestion propre à chaque gestionnaire et sous-gestionnaire de portefeuille. L'évaluation de l'intégration des facteurs ESG par les gestionnaires et sous-gestionnaires fait partie intégrante du processus de sélection et de surveillance des gestionnaires et sous-gestionnaires de Gestion FÉRIQUE.

Gestion FÉRIQUE :

-
- Dans le processus de sélection des gestionnaires et sous-gestionnaires :
 - Questionne et évalue les gestionnaires et sous-gestionnaires sur leur processus d'intégration des facteurs ESG en leur demandant, entre autres, comment ceux-ci intègrent les facteurs ESG dans le processus d'analyse et de décision d'investissement et leur demandant de fournir des exemples d'analyses de titres et de décisions d'investissement qui ont été grandement influencées par les facteurs ESG.
 - Dans le processus de suivi des gestionnaires et sous-gestionnaires :
 - Utilise des notations ESG quantitatives et qualitatives de tierces parties comme outils, pour aider à évaluer de façon indépendante et pour questionner les gestionnaires et sous-gestionnaires sur leur processus d'intégration des facteurs ESG. Par exemple, Gestion FÉRIQUE peut utiliser certains titres pour valider de façon spécifique comment le gestionnaire intègre les enjeux ESG dans son processus d'investissement;
 - Suit et revoit l'évolution du processus d'intégration des facteurs ESG des gestionnaires et sous-gestionnaires à travers un questionnaire annuel et dans le cadre des revues diligentes pour savoir, par exemple, si des ressources humaines additionnelles ont été ajoutées à l'équipe ou de nouvelles données sont disponibles pour bonifier le processus. Ce processus de suivi et d'évaluation permet à Gestion FÉRIQUE de s'assurer que les approches mises de l'avant par les gestionnaires et sous-gestionnaires de portefeuille sont adéquates pour gérer les mandats de gestion qui leur sont confiés.

Les méthodes d'intégration des facteurs ESG dans le processus d'analyse et de décisions des investissements par les gestionnaires et sous-gestionnaires de portefeuille dans leur stratégie respective sont décrites à la partie B du prospectus.

Offre des Fonds FÉRIQUE

1. Les Fonds à objectifs ESG (« Investissement en lien avec le développement durable »)

Le Fonds FÉRIQUE Actions mondiales de développement durable et le Fonds FÉRIQUE Obligations mondiales de développement durable ont des stratégies d'investissement thématique qui sont axées sur des thèmes particuliers liés aux changements structurels et aux tendances à long terme liées au développement durable.

Le développement durable, tel que défini par l'Organisation des Nations Unies, se réfère à un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Dans le contexte de l'investissement, ceci veut dire de chercher à contribuer positivement au développement durable tout en obtenant du rendement sur investissement. Le Fonds FÉRIQUE Obligations mondiales de développement durable et le Fonds FÉRIQUE Actions mondiales de développement durable utilisent des stratégies d'investissement axées sur des thèmes de développement durable tels, mais sans s'y limiter, que les 17 objectifs de développement durable de l'Organisation des Nations Unies (par exemple, la bonne santé et bien-être, l'éducation de qualité, l'énergie abordable et propre, le travail décent et la croissance économique, etc.). Vous pouvez trouver plus d'informations sur les thèmes de développement durable des Nations Unies sur leur page Web (<https://sdgs.un.org>).

Le Fonds FÉRIQUE Obligations mondiales de développement durable et le Fonds FÉRIQUE Actions mondiales de développement durable visent à exclure les titres qui ne respectent pas le Pacte Mondial des Nations Unies (United Nations Global Compact).

Le Pacte Mondial des Nations Unies est une initiative des Nations Unies offrant un cadre d'affaires basé sur 10 principes reliés aux droits humains, aux droits du travail, à l'environnement et à l'anticorruption et qui vise à prendre des mesures qui font progresser les objectifs sociétaux dans un engagement pour la durabilité. Vous pouvez trouver plus d'informations sur le Pacte Mondial des Nations Unies sur leur page Web (<https://www.unglobalcompact.org/what-is-gc/mission/principles>).

2. Les Fonds sans objectif de placement fondamental lié aux facteurs ESG (« Fonds à portée ESG limitée »)

En ce qui concerne les Fonds FÉRIQUE qui n'ont pas un objectif de placement fondamental lié aux facteurs ESG (tous les Fonds sauf les Fonds FÉRIQUE Obligations mondiales de développement durable et Fonds FÉRIQUE Actions mondiales de développement durable et les Portefeuilles FNB), les gestionnaires de portefeuille et les sous-gestionnaires de portefeuille des Fonds disposent d'un pouvoir discrétionnaire absolu pour déterminer la pertinence et l'importance de ces critères ESG dans l'évaluation d'un émetteur, en conformité avec leurs objectifs, stratégies et possibilités de placement. Un Fonds qui n'a pas un objectif de placement fondamental lié aux facteurs ESG peut avoir recours à une approche en matière d'investissement responsable. Cette approche étant l'une des multiples composantes des stratégies de placement utilisées pour aider le Fonds à atteindre son objectif de placement. L'approche en matière d'investissement responsable et les facteurs ESG ne font pas partie de l'objectif de placement du Fonds et, par conséquent, ceux-ci ne constituent pas la stratégie principale de ces Fonds.

3. Les Fonds n'ayant pas d'objectif et de stratégie ESG (« Fonds non ESG »)

Le Portefeuille FÉRIQUE FNB Modéré +, le Portefeuille FÉRIQUE FNB Équilibré, le Portefeuille FÉRIQUE FNB Croissance + et le Portefeuille FÉRIQUE FNB 100 % Actions sont des fonds n'ayant pas d'objectif et de stratégie ESG (Fonds non ESG). Bien que le gestionnaire puisse utiliser une approche d'intégration des facteurs ESG dans le processus de prise de décisions de placement, l'intégration des facteurs ESG n'est ni un objectif principal ni une stratégie, et les Portefeuilles ne sont pas conçus dans l'intention de générer des résultats en matière d'ESG.

Priorités

Gestion FÉRIQUE a adopté un plan de développement durable des Fonds dont l'objectif est de permettre aux Fonds FÉRIQUE de contribuer à la transition vers une économie plus durable en tant qu'actionnaire. Il définit également les priorités d'investissement responsable de Gestion FÉRIQUE selon trois axes : l'environnement, le social et la gouvernance. (Voir l'annexe 2 pour plus de détails)

Mise à jour

Les pratiques suivantes d'investissement responsable sont revues régulièrement (fréquence) :

- Politique d'engagement (3 ans);
- Politique et principes de droit de vote (3 ans);
- Plan de développement durable (annuelle);

Gestion FÉRIQUE effectue annuellement une veille des tendances du marché et des changements légaux et réglementaires en matière d'investissement responsable. Les constats de cette veille alimentent les décisions de révision des politiques et des pratiques.

Date de création	23 novembre 2016
Date de la dernière révision	25 mai 2026
Date de mise en vigueur	1er juin 2026
Version	7.0

Reddition de comptes et communication

Gestion FÉRIQUE reconnaît l'importance de la reddition de comptes et de la communication transparente de ses activités en matière d'investissement responsable :

- Les politiques d'investissement responsable, des droits de vote et d'engagement sont disponibles sur le site Web de Gestion FÉRIQUE
- Des rapports détaillés des activités sur l'investissement responsable sont remis au Comité de surveillance des placements sur une base régulière, incluant l'évaluation des gestionnaires, l'analyse des résultats des droits de vote et l'engagement.
- Le Comité de surveillance des placements doit faire rapport au Conseil d'administration sur une base annuelle sur les activités d'investissement responsable;
- Un rapport d'activités sur l'investissement responsable et l'avancement du plan de développement durable est rendu disponible annuellement aux clients sur le site Web dans « l'État des lieux »;
- Un rapport détaillé des droits de vote est rendu disponible trimestriellement aux clients sur le site Web;
- Le sondage des PRI est effectué annuellement et les résultats sont rendus disponibles aux clients sur le site Web.

Rôle et responsabilités des intervenants

1. Comité de surveillance des placements

Le Comité de surveillance des placements de Gestion FÉRIQUE a pour rôle d'examiner et d'approuver la politique en matière d'investissement responsable telle que préparée et recommandée par la Direction. Il doit aussi faire rapport au Conseil d'administration sur une base annuelle des activités d'investissement responsable.

Il doit également examiner certaines questions spécifiques comme :

- Les thèmes clés concernant l'engagement actionnarial de Gestion FÉRIQUE;
- Les grandes lignes de la politique de droit de vote;
- Les grandes lignes de la stratégie pour lutter contre les changements climatiques;
- L'approche d'intégration des critères ESG par les gestionnaires et le suivi effectué par la Direction.

De plus, il a pour rôle de s'assurer que tous les mécanismes nécessaires à l'implantation de la politique d'investissement responsable ont été mis en place et qu'ils sont efficaces. Il doit, entre autres, s'assurer que :

- La mission de Gestion FÉRIQUE est respectée;
- Le processus d'exercice du droit de vote, d'engagement actionnarial, d'intégration des facteurs ESG sont suivis conformément à la présente politique de Gestion FÉRIQUE et que les décisions sont prises en accord avec les orientations données par les membres du Conseil d'administration.

2. Vice-présidence – Gestion des placements

La Vice-présidence doit définir les orientations générales de cette politique ainsi que la politique sur les principes régissant l'exercice du droit de vote et la procédure relative à l'engagement actionnarial. Elle doit également veiller à la mise en application des politiques, procédures et stratégies mises en place. Ce travail est notamment appuyé par l'expertise d'organisations spécialisées dans les différents aspects de l'investissement responsable (voir annexe 1) et les gestionnaires ou sous-gestionnaires de portefeuilles embauchés pour assurer la gestion de chacun des Fonds FÉRIQUE conformément à leurs objectifs de placement.

Dans ce cadre, la Vice-présidence doit prendre en considération la mission de Gestion FÉRIQUE lors des révisions des différents documents.

Gestion des conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêts peuvent survenir dans le cadre de nos activités d'investissement responsable. Nous avons l'obligation d'agir dans l'intérêt des détenteurs, ce qui implique de disposer de politiques et de procédures de supervision appropriées pour prévenir, repérer et gérer les conflits d'intérêts. Nos mécanismes de prévention, de repérage et de gestion des conflits d'intérêts visent à répondre à la réglementation à laquelle nous sommes soumis à titre de gestionnaire des Fonds FÉRIQUE, afin, ultimement, de soutenir la priorité dédiée à l'intérêt des détenteurs. Par notre processus de revue diligente, nous vérifions également si les gestionnaires de portefeuilles mandatés à cet effet sont dotés de mécanismes de prévention et de gestion des conflits d'intérêts dans le cadre des mandats que nous leur confions.

Annexe 1 – Affiliations de Gestion FÉRIQUE à des organisations actives en investissement responsable

PRI (Principles for Responsible Investment)

L'initiative PRI coopère avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'investissement responsable. Elle vise à déterminer les liens entre les investissements et les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et à aider les signataires à incorporer ces questions à leurs décisions relatives à l'investissement et à l'actionnariat. Les six Principes ont été conçus par des investisseurs et sont parrainés par l'ONU. Ils ont reçu plus de 1 400 signatures issues de plus de 50 pays, qui représentent 59 billions de dollars d'actif.

<https://www.unpri.org/>

AIR (L'Association pour l'investissement responsable) – RIA (Responsible Investment Association)

L'Association pour l'investissement responsable (AIR) est une association représentant l'industrie canadienne de l'investissement responsable. Les membres de l'AIR estiment que l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la sélection et la gestion des investissements peuvent fournir des rendements supérieurs ajustés au risque et un impact sociétal positif. <https://www.riacanada.ca/>

Æquo (Æquo Services d'engagement actionnarial inc.)

Æquo mène un engagement actionnarial pour le compte de ses clients, auprès d'entreprises cotées en bourse, afin d'améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG). Cette démarche d'engagement actionnarial est fondée sur un principe : les entreprises qui alignent leurs pratiques aux principes de bonne gouvernance, du développement durable et du respect des droits humains génèrent de meilleurs rendements à long terme. <https://www.aequo.ca/>

GIR (Groupe Investissement Responsable inc.)

Le Groupe investissements responsable inc. (GIR) est le leader québécois en matière de services-conseils extrafinanciers. Depuis l'an 2000, il guide et accompagne les investisseurs dans l'analyse des enjeux environnementaux, sociaux et de régie d'entreprise touchant les sociétés ouvertes. À cette fin, il offre des services de vote, de recherche et de consultation. En tant qu'expert-conseil, le GIR a le devoir d'agir au mieux pour les intérêts à long terme de ses clients. Ainsi, il estime que le rôle de fiduciaire oblige à considérer les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), qui peuvent influencer sur la performance des portefeuilles d'investissement.

<http://www.gir-canada.com/>

Climate Action 100+

Climate Action 100+ est une initiative collaborative d'investisseurs à l'échelle mondiale visant à engager les entreprises parmi les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre afin qu'elles adoptent des pratiques alignées avec la transition vers une économie sobre en carbone. Les investisseurs participants encouragent ces entreprises à renforcer leur gouvernance des enjeux climatiques, à fixer des objectifs de réduction des émissions et à améliorer la transparence de leurs divulgations liées au climat, dans une optique de gestion des risques et de création de valeur durable à long terme.

<https://www.climateaction100.org/>

Annexe 2 – Priorités en développement durable

Environnementales

Carboneutralité

Gestion FÉRIQUE s'est engagée, en juin 2021, à aligner ses actifs sous gestion à l'Accord de Paris visant la carboneutralité d'ici 2050 (« zéro émission nette d'ici 2050 ou avant »)².

Leviers d'action

- Intégration de critères climatiques dans l'évaluation des gestionnaires externes;
- Exercice des droits de vote;
- Engagement actionnarial via Climate Action 100+ avec processus d'escalade;
- Objectif d'engagements dans les politiques de placement des gestionnaires;
- Offre de Fonds avec objectif ESG aligné sur le développement durable;
- Divulgence alignée sur le cadre IFRS S2 (ancien TCFD).

Indicateurs de suivi

- Empreinte carbone des actifs sous gestion (CO₂/M\$ investi, portées 1 et 2);
- Pondération des entreprises avec un plan de transition approuvé par la SBTi;
- Comparaison avec les indices de référence.

Préservation de la biodiversité

Gestion FÉRIQUE soutient le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et reconnaît la matérialité financière des risques liés à la perte de biodiversité. Elle s'appuie sur les principes du TNFD comme cadre de référence.

Leviers d'action

- Exercice des droits de vote sur les résolutions liées à la biodiversité;
- Engagement auprès des entreprises sur la biodiversité.

Indicateurs de suivi

- Résultats de droits de vote des Fonds FÉRIQUE sur les résolutions liées à la biodiversité;
- Suivi des jalons d'engagements auprès des entreprises sur la biodiversité.

² La carboneutralité d'un investissement signifie que les émissions de gaz à effet de serre des entités (compagnies ou pays) reliées à l'ensemble des placements dans un fonds d'investissement, proportionnellement au montant investi (CO₂/M\$ investi), seront réduites ou évitées (par la diminution indirecte reliée à l'utilisation des produits des entreprises détenues, p. ex. : l'utilisation d'éoliennes), de sorte que les émissions restantes présentes dans l'atmosphère pourront être naturellement absorbées.

Pour ce faire, Gestion FÉRIQUE s'est dotée d'un plan et publie la progression des émissions carbone de ses actifs sous gestion en utilisant des données provenant d'un fournisseur externe, sur une base annuelle, sur son site Web ferique.com.

L'atteinte de l'engagement de zéro émission nette des actifs sous gestion de Gestion FÉRIQUE dont il est question ci-dessus dépend de facteurs externes indépendants de la volonté de Gestion FÉRIQUE, des gestionnaires et des sous-gestionnaires de portefeuille. Les facteurs externes comprennent notamment l'avancement technologique, les développements commerciaux, les changements climatiques et le cadre réglementaire. Rien ne garantit que Gestion FÉRIQUE atteindra son engagement.

Les critères mentionnés ci-dessus ne sont pas exhaustifs. Nous pouvons, à notre discrétion, apporter des ajouts ou des modifications à notre ambition climatique décrite ci-dessus afin de refléter l'évolution de nos pratiques ou celles de la collectivité quant aux enjeux ESG et à d'autres questions connexes reliés à cette ambition.

Sociales

Équité, diversité et inclusion

Gestion FÉRIQUE est convaincue qu'une diversité de profils, de compétences et de perspectives au sein des conseils d'administration et de la haute direction constitue un levier de performance, d'innovation et de saine gouvernance.

Leviers d'action

- Exercice des droits de vote : vote contre les membres du comité des mises en candidature lorsque les seuils minimaux de diversité ne sont pas atteints;
- Engagement actionnarial auprès des entreprises pour améliorer la représentation;
- Soutien aux propositions d'actionnaires visant à accroître l'équité, la diversité et inclusion.

Indicateurs de suivi

- Résultats de droits de vote des Fonds FÉRIQUE sur les résolutions liées à l'équité, diversité et inclusion;
- Suivi des jalons d'engagements auprès des entreprises liées à l'équité, diversité et inclusion.

Droits de la personne et normes du travail

Gestion FÉRIQUE soutient le respect des droits humains fondamentaux et des normes du travail équitables. Elle s'appuie sur les principes du Pacte mondial des Nations Unies comme cadre de référence.

Leviers d'action

- Exercice des droits de vote sur les résolutions relatives aux droits humains
- Engagement actionnarial auprès des entreprises présentant des lacunes

Indicateurs de suivi

- Résultats de droits de vote des Fonds FÉRIQUE sur les résolutions liées aux droits de la personne et normes du travail;
- Suivi des jalons d'engagements auprès des entreprises liées aux droits de la personne et normes du travail.

Gouvernance

Indépendance des conseils d'administration

Gestion FÉRIQUE estime que l'indépendance des membres du conseil d'administration constitue un élément fondamental de saine gouvernance et contribue à la rentabilité à long terme des entreprises.

Leviers d'action

- Exercice des droits de vote : vote contre l'élection d'administrateurs non indépendants au sein des comités clés (audit, rémunération, nomination)
- Vote pour la séparation des fonctions de président du CA et de chef de la direction
- Engagement actionnarial pour promouvoir l'indépendance au sein des conseils d'administration

Indicateurs de suivi

- Taux d'appui aux propositions des CA.

Rémunération

Gestion FÉRIQUE est d'avis qu'une rémunération transparente et alignée sur la performance durable à long terme de l'entreprise constitue un indicateur de bonne gouvernance. Gestion FÉRIQUE favorise les pratiques qui permettent aux actionnaires de se prononcer sur la rémunération de la haute direction et qui intègrent des critères de durabilité dans la structure de rémunération.

Leviers d'action

- Exercice des droits de vote : vote contre la rémunération des dirigeants lorsqu'elle n'est pas alignée sur la performance durable;
- Vote contre les membres du comité de rémunération lorsque le vote consultatif n'a pas obtenu la majorité et qu'aucune modification n'a été apportée;
- Engagement actionnarial pour promouvoir l'alignement de la rémunération à la performance durable des entreprises.

Indicateurs de suivi

- Taux d'appui des rapports sur la rémunération des dirigeants;
- Résultats des votes consultatifs sur la rémunération (« say on pay »).